



EQUIPE DE GESTION DU PROJET

**PROJET KOUNKI - RESILIENCE CLIMATIQUE, PECHE ET AQUACULTURE
(P180906)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
DU (DE LA) COORDONNATEUR (TRICE) DU PROJET KOUNKI**



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la pêche en Guinée joue un rôle primordial pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, l'emploi et la croissance économique¹. Une rationalisation de la gestion des pêches s'est opérée au cours de la dernière décennie.

Malgré des importantes avancées, le secteur halieutique est encore confronté à de nombreux défis, pour y faire face le gouvernement guinéen, sur la base de l'évaluation du secteur, a adopté en 2022 une stratégie halieutique ambitieuse et un plan d'investissement associé pour 2023-2027 ayant comme objectifs : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers en tant qu'instruments contribuant à la durabilité des ressources halieutiques.

Le projet KOUNKI doit permettre de financer le renforcement de la gestion des pêcheries maritimes et continentales, la promotion d'alternatives à la pêche avec le développement de l'aquaculture, l'amélioration des chaînes de valeurs du secteur halieutique et l'appui à des activités complémentaires génératrices de revenus pour les communautés côtières.

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de renforcer la résilience climatique de certaines communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones cibles, d'améliorer la production durable de poisson et de soutenir le développement des chaînes de valeur.

Mis en œuvre par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM), ce projet d'un montant total de 126 millions de dollars US exécuté sur 6 ans (2025-2031), est co-financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) membre du groupe de la Banque mondiale à hauteur de 100 millions de dollars US, par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 20 millions d'euros et par le fonds fiduciaire PROBLUE à hauteur de 5 millions de dollars. Il comporte quatre (4) composantes techniques visant le renforcement (C1) de la gestion durable, résiliente au climat et communautaires des pêches ; (C2) des chaînes de valeurs sélectionnées, (C3) de la résilience et de la capacité



d'adaptation des communautés ciblées et une composante de gestion de projet (C4).

Composante 1 – Gestion durable, résiliente au climat et communautaire des pêches

Sous-composante 1.1. Renforcement de la gouvernance des pêches. Cette sous-composante doit permettre de mettre à l'échelle les initiatives de gestion communautaire des pêches et de consolider les acquis de la Composante Guinée du PRAO dans la gestion du secteur des pêches à travers le renforcement du processus de préparation des plans de gestion des pêcheries, des systèmes d'immatriculation et de licences, le suivi, le contrôle, la surveillance, et la transparence dans le secteur des pêches.

Sous-composante 1.2. Appui à la recherche et aux innovations pour renforcer la résilience du secteur des pêches face aux changements climatiques. Le changement climatique va avoir un impact croissant sur le secteur des pêches et de l'aquaculture en Guinée. Dans le cadre d'un scénario à fortes émissions de CO₂, il est estimé que les captures de pêche en Afrique de l'Ouest pourraient diminuer de 26 % d'ici 2050, les changements de température et d'acidité des océans affectant les stocks de poissons, leur distribution et leurs schémas de reproduction. Par ailleurs, les communautés seront confrontées à des risques climatiques accrus (e.g. érosion côtière, submersion marine, sécheresse). Il est essentiel d'accompagner l'adaptation du secteur halieutique et des communautés face à ces changements.

Composante 2 – Renforcement de la productivité du secteur halieutique

Sous composante 2.1. Renforcement des chaînes de valeurs (pêcheries) sélectionnées et amélioration qualitative des produits halieutiques. Cette composante vise à augmenter la quantité de produits de la pêche et de l'aquaculture produits de manière durable grâce à la construction d'infrastructures clés et à un soutien technique et opérationnel.

Sous-composante 2.2. Professionnalisation du secteur aquacole. La sécurité alimentaire et l'emploi sont des priorités du gouvernement guinéen, comme en témoignent le Programme Intérimaire de la Transition (juin 2022) et la stratégie halieutique 2023-2027 récemment approuvés. Dans un contexte de changement



climatique et de forte croissance démographique, le développement de l'aquaculture est l'une des priorités du gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Une Agence Nationale de l'Aquaculture en Guinée (ANAG) a été créée en 2018 avec un plan stratégique pour le développement durable de l'aquaculture à l'horizon 2040, et un plan d'action quinquennal 2023-2027. Les parties prenantes publiques et privées souhaitent une augmentation à moyen terme de la production piscicole continentale, afin de limiter les importations actuelles de poisson congelé. L'une des voies majeures est celle de l'intensification de la production piscicole continentale². La conduite de cette intensification nécessite un dispositif d'accompagnement.

Composante 3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées

Sous-composante 3.1. Mécanisme d'appui aux investissements dans la pêche et l'aquaculture. La majorité des opérateurs des communautés rurales dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas en mesure de fournir des garanties leur permettant de bénéficier de crédits accordés par des institutions financières formelles. Par ailleurs, ils opèrent dans des zones reculées où il est difficile d'avoir accès aux services bancaires et de crédit courant. Pour améliorer l'accès au financement des opérateurs ruraux, cette sous-composante soutiendra la mise en place d'un mécanisme de garantie partielle du portefeuille de crédit pour la pêche et l'aquaculture au sein du Fonds de garantie PME de Guinée (FGPE) avec une dotation en capital pour le guichet dédié et une assistance technique au FGPE (spécificité sectorielle, audits financiers et techniques, renforcement de capacité en informatique et cadre environnemental et social), et aux institutions financières participantes pour analyser et gérer les prêts et commercialiser de nouveaux produits adaptés aux secteurs ciblés. Les femmes entrepreneurs ont un accès limité au financement, et cette inégalité sera adressée en soutenant les PME féminines par le financement de projets et de services techniques pour démarrer ou développer leurs entreprises (par exemple, un coaching ciblé en matière d'affaires et de leadership).



Sous-composante 3.2. Investissements sociaux. Cette sous-composante appuiera la mise en place d'activités génératrices de revenus pour la diversification des moyens de subsistance des communautés ciblées (par exemple, la production de miel, la création de pépinières pour la plantation de forêts/la production de bois de chauffage, le recyclage des déchets plastiques, le compostage des déchets organiques, le maraîchage).

Composante 4 – Coordination et Gestion de Projet

Cette composante du projet doit permettre de renforcer ou de mettre en place les arrangements institutionnels et d'opérationnaliser les dispositifs de gestion des différentes composantes du projet au sein du MPEM. Il est actuellement proposé la mise en place d'une Equipe de Gestion de Projet (EGP), d'un Comité Technique pour le suivi régulier des activités du Projet et d'un Comité de Pilotage pour la validation et l'évaluation de la mise en œuvre des Plans de Travail Budgétisé Annuels.

Pour l'exécution des différentes composantes du Projet, le Gouvernement de la République de Guinée recrute un (e) Coordonnateur (trice) qui sera responsable de la bonne exécution (dans les délais et suivant les procédures convenues) de toutes les activités du Projet de Résilience Climatique, Pêche et Aquaculture (KOUNKI - Guinée).



2. MISSION DU COORDONNATEUR (TRICE)

Le (la) Coordonnateur (trice) du projet sera sous l'autorité directe du Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime et sera chargé(e) de coordonner l'ensemble des activités du projet et de gérer les fonds alloués au financement de ces activités avec diligence et efficacité et, conformément à des normes et pratiques techniques, économiques, administratives, financières, de bonne gouvernance, gestion environnementales et sociales appropriées et jugées satisfaisantes par la Banque mondiale, l'AFD et PROBLUE.

Il/elle sera notamment chargé(e) entre autres de :

- **Coordination générale**

- Assurer la coordination de toutes les activités du projet, en étant force de proposition, résolvant systématiquement les problèmes rencontrés par le projet et facilitant le travail des acteurs de mise en œuvre ;
- Superviser tous les aspects techniques et financier du Projet, et leur cohérence avec le manuel d'exécution du Projet ;
- Respecter et faire respecter les conditions prévues par les accords de financement avec la Banque mondiale, l'AFD et PROBLUE.

- **Planification des activités et Budget**

- Assurer la préparation et l'approbation du plan de travail et du budget annuel (PTBA) dans les délais impartis ;
- Assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du PTBA en conformité avec les plans d'exécution et les budgets adoptés.

- **Gestion des ressources : humaines, matérielles et financières**

- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition du Projet, en conformité avec les directives et les règles de procédures établis par la Banque mondiale, l'AFD et PROBLUE et auxquels le Gouvernement a souscrit à travers les accords de financement ;
- Cosigner les documents de paiements sur les Comptes désignés et signer les Demandes de Retrait des Fonds (DRF) pour le réapprovisionnement de ces Comptes désignés ;



- Mener l'évaluation de performance semestrielle et annuelle du personnel de l'Equipe de Gestion du Projet (EGP) ;
- Assurer la mobilisation à temps des fonds de contrepartie du BND.
- **Gestion comptable et reporting financier**
 - Maintenir en place un système permettant l'enregistrement de toutes les opérations financières et comptables du Projet ;
 - Produire une information financière fiable à l'intention du MPEM et du Gouvernement de la République de Guinée conformément aux documents juridiques du Projet.
- **Gestion opérationnelle**
 - Veiller à la tenue d'un plan d'exécution détaillé de toutes les activités du projet avec les résultats attendus et les indicateurs convenus dans les accords de financement et autres documents du projet ;
 - Appuyer l'organisation des réunions du Comité de Pilotage, du Comité Technique de Suivi et des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet ;
 - Assurer le suivi des décisions prises lors des réunions sus mentionnées ;
 - Consolider les rapports d'ensemble sur l'avancement du projet à présenter aux partenaires techniques et financiers ;
 - Préparer et appuyer les missions conjointes d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale et de l'AFD ;
 - Assurer le suivi des recommandations des missions d'appui à la mise en œuvre ;
 - Faire la liaison avec les ministères chargés de l'environnement, des finances, du budget, etc. ; ainsi que les organismes et agences publiques afin d'assurer la synergie avec les priorités nationales en matière de gestion du secteur halieutique ;
 - Représenter le projet auprès des organismes nationaux et internationaux.
- **Toutes autres tâches prévues dans les documents du Projet** en conformité avec sa mission et le manuel d'exécution du projet.



3. QUALIFICATIONS

Pour mener à bien cette mission, le (la) Coordonnateur (trice) du projet devra avoir les qualifications minimales suivantes :

- Diplôme universitaire (BAC + 5 ans au moins) dans le domaine de la Gestion, de l'Economie, du Droit, des Sciences de l'Ingénieur, de la Gestion et Management de Projet ou équivalent ;
- Expérience d'au moins huit (8) ans à un poste de responsabilité similaire ;
- Expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la gestion des projets financés par les bailleurs de fonds. Une expérience avec les projets financés par la Banque Mondiale est un atout majeur ;
- Connaissance des procédures de gestion de fonds et de passation de marchés des projets financés par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement, ou d'autres partenaires au développement ayant des procédures similaires ;
- Expérience prouvée dans le management d'équipes pluridisciplinaires, avec une bonne aptitude pour le travail en équipe ;
- Excellentes qualités interpersonnelle, humaine, morale et de communication orale et écrite, et de synthèse ;
- Excellente connaissance de la langue française. Une bonne connaissance de l'anglais professionnel est un atout ;
- Solide connaissance informatique des logiciels de gestion de projet (Microsoft Project, Visual Project, etc....) et des logiciels courants (Microsoft office, E-mail et autres outils de communication)
- Historique établie en atteinte de résultats des projets gérés et en intégrité.

4. EVALUATION ET CRITERES DE PERFORMANCE

Le Coordonnateur fera l'objet d'une évaluation annuelle et les critères de performance suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

- Exécution des composantes du Projet aux meilleures conditions d'efficience, d'efficacité, de qualité et dans les délais prévus ;
- Qualité des plans de travail annuel et du budget ;
-



- Respect du chronogramme de réalisation des différentes activités inscrites dans le PTBA ;
- Pourcentage de marchés conclus dans la période de validité des offres ;
- Taux de décaissement du projet par rapport aux objectifs de décaissements fixés ;
- Qualité du suivi des indicateurs de résultats et des indicateurs de développement du projet ;
- Qualité de gestion des relations avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales, y compris les points focaux, partenaires techniques et financiers, les consultants et bureaux d'études impliqués dans l'exécution du Projet ;
- Proactivité dans la détection de goulots d'étranglement de nature à entraver la bonne exécution du Projet et à trouver les mesures nécessaires ;
- Qualité et rapidité dans le suivi des mesures de corrections et des décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet ;
- Qualité du climat de travail au sein de l'Équipe d'Exécution du Projet.

5. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

Le poste sera basé à Conakry (République de Guinée), avec de nombreux déplacements sur le terrain dans les régions et les communautés ciblées et ailleurs, si nécessaire.

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable pendant une période maximale égale à la durée du projet et sous-réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances. Il est assorti d'une période d'essai de six (6) mois.

6. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le (la) Coordonnateur (trice) sera recruté(e) sur la base d'un appel à candidature ouvert. La sélection se fera suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2023) et plus précisément de la clause 7.36 ; « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».



Les candidats sont choisis en fonction de leur expérience, de leurs qualifications pertinentes, et de leur capacité à réaliser la mission. Il sera constitué une liste restreinte de candidats réunissant le mieux les critères et il sera procédé à un entretien de ces candidats. Le candidat sélectionné sera le plus expérimenté, le mieux qualifié et qui est pleinement capable de mener à bien la mission. La Guinée se réserve le droit de ne donner aucune suite à la procédure de sélection.

7. CONDITIONS D'EMPLOI

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'Administration en charge du Projet. Le contrat sera de type « contrat des membres des unités de Projet de la Banque mondiale ». S'agissant d'un poste contractuel, il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions ci-après de la clause 3.23 (d) du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale (Edition Septembre 2023) qui précise que :

« Au cas par cas, la Banque peut accepter d'engager des responsables d'administrations publiques et des fonctionnaires du pays de l'Emprunteur dans le cadre de contrats de Consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque :

- i. Leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ;
- ii. Leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et
- iii. Leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur ».

8. DEPÔT DES DOSSIERS

Au siège de l'Unité de Coordination du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) Guinée à Almamy, immeuble Hafia, 4e étage, Commune de Kaloum, au bureau du spécialiste en Passation de marchés. Ou par mail à l'adresse suivante : projetkounki@gmail.com

La date et heure limite de réception des dossiers est le 22 avril 2025 à 10H00